



PROCEDURE RELATIVE AUX DEMANDES D'INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les périmètres scolaires sont définis par délibération du conseil municipal. Les élèves sont scolarisés dans l'école correspondant à leur lieu de résidence.

Pour savoir dans quelle école dépend votre enfant, rendez-vous sur le site Jarny.fr.

Lorsque le dossier de pré-inscription de votre enfant aura été traité, vous recevrez un **certificat d'inscription scolaire**.

Pour les premières scolarisations (1^{ère} entrée en maternelle ou enfant arrivant sur la commune suite à un déménagement), muni de ce document, la famille doit prendre rendez-vous avec la direction de l'école.

A noter : l'admission définitive sera prononcée par la direction de l'école selon les possibilités d'accueil au moment de la demande. De façon exceptionnelle, si les effectifs sont trop importants, une réorientation dans une autre école à proximité sera proposée à la famille.

Dans tous les cas, aucune admission à l'école ne pourra se faire sans certificat d'inscription délivré par la Mairie.

CONTACT

Service Scolaire

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 17h

☎ 03 82 33 67 23

✉ scolaire@jarny.fr

MENTIONS LEGALES

La Ville de Jarny vous informe que les données personnelles recueillies à l'occasion du dépôt de pré-inscription scolaire de votre enfant font l'objet d'un traitement automatisé destiné au Service Scolaire et aux directions des écoles.

Ces données, collectées dans le cadre d'une obligation légale qui incombe au Maire de Jarny responsable du traitement, sont conservées pendant toute la scolarité de l'enfant. Elles sont utilisées pour permettre l'inscription de votre enfant à l'école maternelle ou élémentaire.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données personnelles vous concernant, à leurs rectifications, de demander leur suppression si elles ne correspondent plus aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Pour exercer vos droits, vous pouvez envoyer un mail à scolaire@jarny.fr.

Article 441-7 du code Pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait : 1° d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ; 2° de falsifier une attestation ou certificat original sincère ; 3° de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au trésor public ou patrimoine d'autrui ».



DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

A déposer en Mairie, service Scolaire
1 place Paul Mennegand – Jarny

à envoyer par mail
scolaire@jarny.fr

Pour tous renseignements, contacter le 03.82.20.67.23
Documents en ligne sur Jarny.fr

PROCÉDURE ET PIÈCES DEMANDÉES

1- Photocopie intégrale du livret de famille OU copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant à scolariser	☐
2- Pour les parents divorcés ou séparés, en fonction de la situation familiale - Photocopie du dernier jugement ou ordonnance provisoire du juge des affaires familiales mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et la résidence habituelle de l'enfant - A défaut, une attestation sur l'honneur du 2nd parent stipulant qu'il a été informé de la scolarisation de l'enfant	☐ ☐
3- Justificatif de domicile au choix parmi les pièces suivantes - Facture de moins de 3 mois : échancier gaz ou électricité, eau, téléphone - Autres pièces justificatives : contrat d'ouverture de gaz, électricité, eau, bail, attestation d'assurance habitation, partie de l'acte final d'achat (pour les nouveaux propriétaires) portant mention de l'adresse et des noms	☐ ☐
4a- Parents hébergés chez une tierce personne : - Attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant - Un justificatif de domicile de l'hébergeant (voir 2) - Un justificatif de domicile de l'hébergé à l'adresse de l'hébergeant 4b- Familles sans domicile ou hébergées par une structure d'accueil - Attestation du lieu de vie réel de l'enfant signée et tamponnée par l'association en lien avec la famille - Pour les familles en bénéficiant, adresse de la domiciliation postale	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
5 – Carnet de santé : les pages de vaccination	☐
6- Inscriptions particulières Classe spécialisée ULIS Joindre au dossier d'inscription, la notification d'affectation établie par l'Education Nationale	☐

SIGNATURES DES PARENTS

Je soussigné (e) , certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur ce document et m'engage à signaler au Service Scolaire tout changement qui interviendrait au cours de l'année ainsi que toute annulation d'inscription.
En accord avec l'article 372-2 du code civil, à l'égard « des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant ».
Je certifie sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée avec l'accord du 2nd parent.

Signature du ou des responsables légaux

Date :



DEMANDE DE PRE-INSCRIPTION SCOLAIRE

A déposer en Mairie, service Scolaire

1 place Paul Mennegand – Jarny

Pour tous renseignements, contacter le 03.82.20.67.23

Documents en ligne sur Jarny.fr

à envoyer par mail

scolaire@jarny.fr

Nom de l'enfant :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Ecole fréquentée au jour de la demande :

Classe :

☐ Petite section

☐ Moyenne section

☐ Grande section

☐ CP

☐ CE1

☐ CE2

☐ CM1

☐ CM2

☐ ULIS

Adresse actuelle de l'enfant :

Commune :

Scolarité en septembre 2022 :

☐ Petite section

☐ Moyenne section

☐ Grande section

☐ CP

☐ CE1

☐ CE2

☐ CM1

☐ CM2

☐ ULIS

Ecole de secteur :

Responsables légaux

	RESPONSABLE LEGAL 1	RESPONSABLE LEGAL 2
NOM		
PRENOM		
QUALITÉ (père, mère...)		
Situation familiale	☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ concubinage ☐ célibataire ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)	☐ marié(e) ☐ pacsé(e) ☐ concubinage ☐ célibataire ☐ séparé(e) ☐ divorcé(e) ☐ veuf(ve)
Autorité parentale	Oui ☐ Non ☐	Oui ☐ Non ☐
Téléphone portable		
Mail		
Adresse		

Frères et sœurs scolarisés

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	CLASSE FRÉQUENTÉE	ETABLISSEMENT FRÉQUENTÉ + COMMUNE DE L'ÉTABLISSEMENT